RETZ EN VALOIS

Communauté de Communes

MON GUIDE PRATIQUE



MON GUIDE **PRATIQUE**

SOMMAIRE

La Communauté de Communes Retz-en-Valois

Présentation..... p4
Les compétences..... p5
Le Conseil Communautaire..... p6
Le bureau..... p7
Organigramme..... p8
Localiser les différents services..... p9

Les services administratifs

Siège social.....p10
France services/Guichet de Villers-Cotterêts.....p11
Antenne de Vic-sur-Aisne..... p12
France services /Guichet de Vic-sur-Aisne..... p12
Développement économique..... p13
Pôle Aménagement du territoire..... p14

Les services techniques

Déchets et déchèteries..... p16
Assainissement, voirie et bâtiments..... p17
Eau potable p18

Transport Villéo-Retzéo

Urbain, interurbain et à la demande p19

Tourisme et loisirs

Tourisme p20
La voie verte p20
L'école de musique et la piscine p21

Petite enfance et jeunesse

Le Relais Petite Enfance (RPE)..... p22
Le service enfance-jeunesse..... p23

Photos et illustrations : © CC Retz-en-Valois ; © Freepik



MON GUIDE
PRATIQUE

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains la version 2026 du guide pratique de votre Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV).
Nous espérons que cette brochure pourra faciliter votre compréhension de l'intercommunalité : quel est son fonctionnement, qui sont les élus, quels services dépendent de Retz-en-Valois ? L'objectif est aussi de simplifier vos échanges au quotidien avec les agents intercommunaux et de permettre à chacun de mieux appréhender notre territoire.

Administration, aménagement du territoire, gestion des déchets, culture, sport, enfance-jeunesse… vous saurez tout de l'organisation et des missions de votre collectivité.

Alexandre de Montesquiou
Président de la CCRV,
Maire de Montgobert

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ-EN-VALOIS

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a la chance de bénéficier d'un territoire historique et de richesses naturelles.
Son nom a pour ambition de mettre en lumière ces atouts que partagent les 54 communes qui composent le territoire.
« Retz » renvoie ainsi à la forêt (labellisée « Forêt d'exception® » en 2022) et au ru qui prend sa source et traverse le territoire.
Le terme « Valois » fait, quant à lui, référence à l'ancien duché de Valois, dont nous occupons la partie axonaise.

Véritable pôle intermédiaire entre Soissons, Crépy-en-Valois et Château-Thierry, Retz-en-Valois répond aux différents enjeux que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection de l'environnement, le maintien du cadre de vie et des services à la population.



La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

54 communes

29 037 habitants

537 km²

1 Président
8 Vice-présidents
12 membres de bureau
82 Conseillers communautaires

10 sites pour près de **100** agents impliqués

Une localisation proche des grands pôles

35 min. Roissy-Charles de Gaulle
1 h Paris et Reims
1 h **25** Amiens
1 h **50** Lille

Riche de son patrimoine architectural et de sa forêt

13 000 ha

LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

Définition : L'intercommunalité est un mode d'organisation et de gouvernance. **Il permet aux communes appartenant à un territoire**, d'un seul tenant et sans enclave, **de se regrouper** sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) **pour gérer des services ou mettre en œuvre des projets à l'échelle d'un territoire**. L'EPCI se superpose donc aux communes membres pour exercer les compétences que la loi lui attribue.

(source : www.encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr)

Les compétences de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) se déclinent en compétences obligatoires et supplémentaires.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. **Aménagement de l'espace communautaire.**
   Cela concerne par exemple le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplace l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.
2. **Actions de développement économique.**
   Les zones d'activité, le soutien au commerce et la promotion du tourisme entrent notamment dans ce domaine.
3. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** (une aire à Villers-Cotterêts).
4. **Collecte et traitement des déchets ménagers.**
5. **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI).
6. **Assainissement collectif et non collectif.**
7. **Eau potable.**

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

8. **Protection et mise en valeur de l'environnement.**
9. **Politique du logement et du cadre de vie.**
10. **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
11. **Équipements culturels et sportifs.**
12. **Actions sociales** (Relais Petite Enfance, chantiers d'insertion, épicerie sociale…).
13. **Création et gestion de maisons de services au public.**
14. **Coordination et accompagnement d'une politique enfance-jeunesse.**
15. **Réseaux et services locaux de communications électroniques.**
16. **Organisation du transport collectif.**

FONCTIONNEMENT DE LA CCRV
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors des élections municipales, les citoyens votent pour les membres du Conseil municipal, parmi lesquels leur futur maire. Mais c'est également à cette occasion qu'ils élisent les représentants de leur commune à l'intercommunalité.

L'élection des conseillers communautaires

Le mode de scrutin varie en fonction du nombre d'habitants dans la commune :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus
(4 communes de la CCRV)

Sur le même bulletin de vote figurent les candidats au conseil municipal et, parmi eux, ceux qui sont « fléchés[2] » pour siéger également au Conseil communautaire.

Pour représenter ces 4 communes, 32 conseillers communautaires (2 pour Ambleny, 4 pour La Ferté-Milon, 3 pour Vic-sur-Aisne et 23 pour Villers-Cotterêts), sont ainsi **élus au suffrage universel direct**, en même temps que les conseillers municipaux, pour toute la durée du mandat.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants
(50 communes de la CCRV : 1 représentant par commune)

Il n'y a pas de « fléchage[2] » concernant les conseillers communautaires. À l'issue de l'installation du Conseil municipal, leur représentant à l'intercommunalité est automatiquement désigné parmi les conseillers municipaux élus, en suivant ce que l'on appelle « l'ordre du tableau » : maire, et s'il ne souhaite pas siéger, adjoints puis conseillers. Le suivant devient alors conseiller suppléant. Chacune de ces 50 communes dispose ainsi d'un siège de titulaire et de suppléant au sein du Conseil communautaire.

[1/2] *fléchés/fléchage : les élus qui siègeront au Conseil communautaire sont indiqués sur les bulletins de vote distribués*

Suite aux élections municipales et communautaires,
82 élus, représentants des communes,
deviennent Conseillers communautaires.
Ils élisent la présidence et le bureau communautaire.

Élections dans les 54 communes du territoire





Conseil communautaire
Assemblée délibérante



Commissions thématiques

Elles se composent de conseillers communautaires et d'agents : elles font des propositions et débattent des sujets liés à leur thématique.



Le Président et les Vice-Présidents (VP)

Chaque VP est chargé de suivre les actions d'un domaine de compétences. Il préside la commission thématique en lien avec cette compétence.



Bureau Communautaire

Composé de 20 conseillers communautaires et du Président, il donne un avis et arbitre les propositions des commissions. Il prend des décisions déléguées par le Conseil.

PRÉSENTATION DU BUREAU

Depuis avril 2026, le bureau est composé du Président, de 8 Vice-Présidents et de 12 autres membres. Son rôle principal est de débattre des décisions qui seront prises lors des Conseils communautaires mais il peut être amené, selon les délégations votées par les Conseillers, à prendre lui-même des décisions.



Alexandre de MONTESQUIOU
Président
Maire de Montgobert
Assure la mise en œuvre de l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes et, en direct, du Développement Économique.



Jeanne ROUSSEL



Vincent PHILIPON



Thierry GILLES



Chantal MOUNY



Gilles DAVALAN



Benoît DAVIN



Meritxell CARBONNEL - LEFRANC



Patrice ZIMMER



Marc ANDRIEUX



Nathalie GAUTIER



Christelle JULLIEN



Armelle LEFÈVRE



Benoît LÉTRILLART



Christine OLRY



Geneviève ORIEULX de LA PORTE



Christophe PADIEU



Grégory RODRIGUES



Guillaume SEGUIN



Jean-Guy SELLIER



Isabelle DOURNEL

Jeanne ROUSSEL
1ère Vice-Présidente :
Maire de Villers-Cotterêts
Chargée de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Vincent PHILIPON
2ème Vice-Président
Maire de Chouy
Chargé de la Mobilité, de la Voirie et des Bâtiments

Thierry GILLES
3ème Vice-Président
Maire de Puiseux-en-Retz
Chargé des Ressources Humaines, de la Cohésion Sociale et de la Communication

Chantal MOUNY
4ème Vice-Présidente
Maire de Montigny-Lengrain
Chargée de l'Économie circulaire et de l'Énergie

Gilles DAVALAN
5ème Vice-Président
Maire de Longpont
Chargé des Finances

Benoît DAVIN
6ème Vice-Président
Maire de Mortefontaine
Chargé des Petit et grand cycles de l'eau

Meritxell CARBONNEL-LEFRANC
7ème Vice-Présidente
Maire de Largny-sur-Automne
Chargée de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme

Patrice ZIMMER
8ème Vice-Président
Maire de Fontenoy
Chargé de l'Enfance-Jeunesse et du Sport

Membres de bureau

Marc ANDRIEUX
Maire de La Ferté-Milon

Nathalie GAUTIER
Maire de Troësnes

Christelle JULLIEN
Maire de Louâtre

Armelle LEFÈVRE,
Conseillère municipale à Vic-sur-Aisne

Benoît LÉTRILLART
Maire de Cutry

Christine OLRY
Maire de Oigny-en-Valois

Geneviève ORIEULX de LA PORTE
1ère adjointe au maire d'Ambleny

Christophe PADIEU
Maire de Pernant

Grégory RODRIGUES
Conseiller municipal délégué à Villers-Cotterêts

Guillaume SEGUIN
Maire de Dampleux

Jean-Guy SELLIER
Maire de Morsain

Isabelle DOURNEL
Maire de Bieuxy

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

ORGANIGRAMME

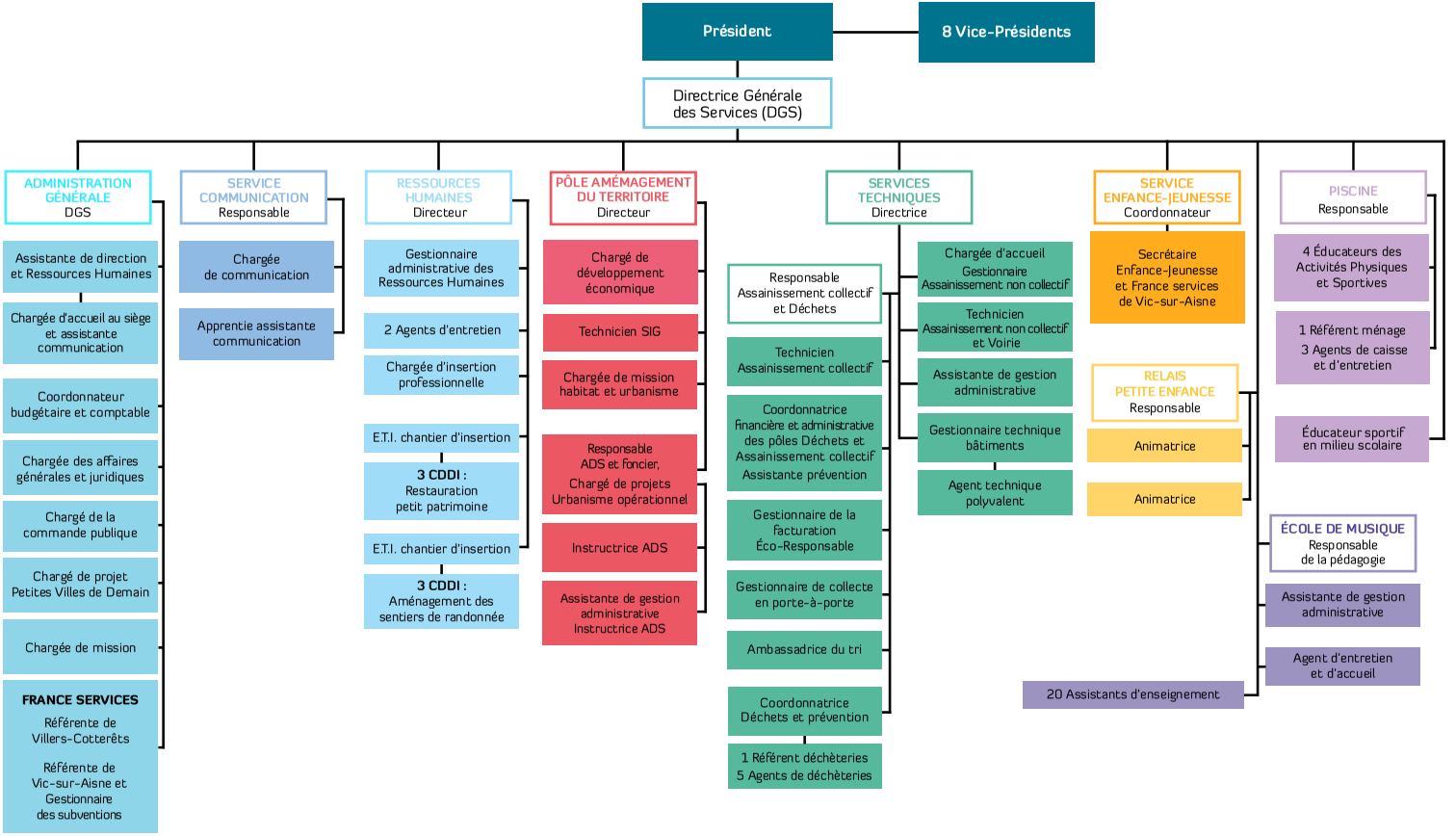

LOCALISER LES DIFFÉRENTS SERVICES



Siège social
9 rue Marx Dormoy
02600 Villers-Cotterêts

Office de tourisme Soissonnais-Valois
6 place Aristide Briand
02600 Villers-Cotterêts

Piscine et RPE
Rue Alfred Juneaux
02600 Villers-Cotterêts

Pôle ADT
35 rue du Général Leclerc
02600 Villers-Cotterêts

France services
8 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts

Agence Villéo - Retzéo
34 Boulevard Milet
02600 Villers-Cotterêts

École de musique
Place de l'école
02600 Villers-Cotterêts

Services Techniques
Impasse du Chenois
02600 Villers-Cotterêts

Antenne de Vic-sur-Aisne
France services
2 et 4 rue Saint-Christophe
02290 Vic-sur-Aisne

Antenne de Vic-sur-Aisne

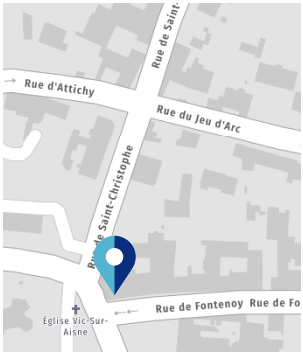

Le siège social
Retz-en-Valois

Plusieurs services se situent au siège de la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Vous y trouverez :

La Direction générale

Sous l'autorité du président de l'intercommunalité, la DGS coordonne l'ensemble des services et met en œuvre les projets de territoire décidés par les élus.



L'administration générale

Le service assure le traitement et la gestion des divers actes administratifs relatifs à la collectivité, aux communes et aux administrés.



Les Ressources Humaines

Le service lié aux ressources humaines assure le recrutement, la gestion et la formation des agents de la CCRV.



Le service budgétaire et comptable

Il assure le suivi financier de la collectivité et la bonne éxécution du budget, dans le respect des règles de la comptabilité publique.



Le service communication

La principale mission du service communication est de faire connaître et mettre en valeur les actions de la CCRV auprès de ses habitants.



Le sport en milieu scolaire

La CCRV emploie un éducateur sportif qui intervient dans les écoles du territoire.



Les chantiers d'insertion

Les objectifs des deux chantiers d'insertion de la CCRV sont de lever les freins à l'emploi et de proposer un accompagnement social aux travailleurs autour d'un support (rénovation de petit patrimoine bâti et entretien d'espaces verts et de sentiers de randonnée).

Renseignements
Accueil
communautedecommunes@retzenvalois.fr
03.23.96.13.01

Adresse & Horaires

9 rue Marx Dormoy – 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Guichet France services à Villers-Cotterêts

Depuis 2021, la Communauté de Communes gère et anime France services à Villers-Cotterêts. L'objectif est de simplifier et faciliter la relation des citoyens avec les services publics, et de leur garantir une qualité d'accueil.
Au sein d'un guichet unique, un agent intercommunal, spécialement formé, vous accompagne pour toutes vos démarches administratives du quotidien.

À retrouver également sur place :

- un agent des Finances Publiques
- des agents de la CPAM
- des ateliers numériques
- des permanences (famille, emploi, habitat, retraite, justice..)

Renseignements
France Services
franceservices-villers@retzenvalois.fr
03.23.55.98.98

Adresse & Horaires

8 rue Alexandre Dumas – 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h

L'ANTENNE DE VIC-SUR-AISNE

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) dispose d'une antenne à Vic-sur-Aisne où plusieurs services sont regroupés.



Service juridique

La juriste conseille et accompagne les services de la collectivité sur les questions réglementaires. Elle veille à la conformité des actes et sécurise les procédures.



Les marchés publics

Le chargé de la commande publique gère les marchés liés à la CCRV pour différents besoins (fournitures, matériels, travaux, etc.) et les mutualisations avec les communes pour les marchés identifiés.



Service enfance-jeunesse

Infos en page 21

Renseignements
Accueil
communautedecommunes@retzenvalois.fr
03.23.55.46.54

Adresse & Horaires

2 et 4 rue Saint-Christophe - 02290 Vic-sur-Aisne
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Guichet France services à Vic-sur-Aisne

Depuis 2020, la Communauté de Communes gère et anime l'espace dédié à France services dans ses locaux de Vic-sur-Aisne. L'objectif est de simplifier et faciliter la relation des citoyens avec les services publics, et de leur garantir une qualité d'accueil. Au sein d'un guichet unique, deux agent intercommunaux, spécialement formés, vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien.

À retrouver également sur place :

- des ateliers numériques
- des permanences (famille, emploi, habitat, retraite, justice..)
- des brochures touristiques

Renseignements
France Services
franceservices@retzenvalois.fr
03.23.55.46.54

Adresse & Horaires

2 et 4 rue Saint-Christophe - 02290 Vic-sur-Aisne
du lundi au jeudi : 9h – 12h / 14h – 17h
le vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) soutient la création et la gestion des zones d'activités, les activités économiques d'intérêt communautaire, l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises ou encore la promotion du tourisme.



Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises est un dispositif destiné aux nouveaux entrepreneurs. Il leur permet d'accéder à un local à un tarif modéré et progressif pour une durée de six ans maximum.

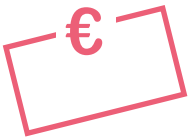

Bourse aux locaux

Si vous êtes à la recherche d'un bien ou terrain à vendre ou à louer, contactez ce service pour connaître les disponibilités sur le territoire.
Si vous êtes propriétaire et souhaitez vendre ou louer votre bien, la CCRV vous ajoutera à sa base de données.



Accompagnement création/reprise

La CCRV peut vous accompagner dans vos démarches et identifier vos besoins. Selon vos demandes, elle peut cibler des dispositifs d'accompagnement et vous mettre en contact avec les partenaires adéquats.



Recherche de financement

La CCRV peut évaluer les différents financements susceptibles d'être mobilisés pour vos projets. En tant qu'antenne locale du réseau Initiative Aisne, elle peut aussi solliciter des prêts d'honneur en plus de vos autres financements.



Organisation d'évènements

La CCRV organise régulièrement des événements afin de contribuer au développement économique du territoire : rencontres inter-entreprises, Foire-Expo Retz-en-Valois, visites d'entreprises, etc.

Renseignements
Alexandre CLEMENT
a.clement@retzenvalois.fr
03.23.96.61.26

Adresse & Horaires

Pôle Aménagement du Territoire
35 rue du Général Leclerc – 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

PÔLE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le pôle Aménagement Du Territoire (ADT) gère plusieurs thématiques liées à l'urbanisme, l'habitat, et à l'aménagement de l'espace communautaire.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi détermine la politique d'aménagement du territoire de la CCRV et fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol, applicables sur l'ensemble des 54 communes. Document de référence destiné à évoluer, il permet d'avoir une vision à long terme pour le territoire.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal. Son but n'est pas d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage avec le territoire intercommunal et ses caractéristiques.

À noter : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui oriente l'évolution d'un territoire pour les années à venir. Auparavant géré à l'échelle intercommunale, il dépend désormais du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Soissonnais et du Valois.



Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Elaboré pour une durée de 6 ans en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH définit la stratégie de l'intercommunalité dans ce domaine.
À partir d'un diagnostic, le PLH fixe les grandes orientations de la politique de l'habitat et décline un programme d'actions à mettre en œuvre.

À noter :
Pour toute question liée aux aides financières et aux dispositifs d'accompagnement concernant la rénovation, la CCRV propose gratuitement des permanences « Conseils Habitat & énergie ».
Elle a d'ailleurs été labellisée en 2022 « **Guichet Unique de l'Habitat** »

▶ *RDV sur le site de la CCRV pour + d'infos*

Le service lié au développement économique



Ce service a pour but de soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises du territoire.

Plus d'infos en page 11



Le Système d'Information Géographique (SIG)

Le terme de SIG décrit un système qui permet d'analyser des informations référencées selon leurs coordonnées géographiques et de les extraire sous forme de carte.

Le SIG mis en place par la CCRV est accessible via le site de la collectivité. Il permet à toutes les communes d'accéder à leur cadastre, leur documents d'urbanisme, ou encore leurs servitudes d'utilité publique.

À noter :
Il existe une version grand public du SIG (Netagis Explorer) disponible à l'adresse suivante : cc-retz-en-valois.explorer.netagis.fr/ cadastre, urbanisme, services à la population… RDV en ligne pour créer votre propre carte !



Autorisation du droit des sols (ADS)

Le droit des sols est un service du pôle ADT qui instruit l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour le compte des 54 communes qui composent la CCRV. Tous les projets de construction ou de travaux doivent ainsi se conformer à la réglementation en place.

La mairie de votre commune est également en mesure de vous indiquer les démarches à suivre et les personnes à contacter.

Horaires et accès du service ADS

Certains jours sont dédiés à l'instruction des dossiers, merci de votre compréhension.

Lundi et vendredi
accueil uniquement sur rendez-vous

Mardi et jeudi
accueil uniquement pour prise de rendez-vous

Mercredi
accès libre, sans rendez-vous

Renseignements
Accueil
pole.adt@retzenvalois.fr
03.23.96.61.25

Adresse & Horaires

35 rue du Général Leclerc - 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

SERVICES TECHNIQUES
DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES

La gestion des déchèteries et la collecte des déchets ménagers des 54 communes du territoire sont assurées par les services techniques de Retz-en-Valois (CCRV).

Pour en savoir plus sur les collectes de votre secteur et les jours de ramassage, rendez-vous sur le site internet de la CCRV pour télécharger votre calendrier :
www.cc-retz-en-valois.fr
▸ Rubrique Vie pratique
Déchets > Collecte des déchets

La CCRV dispose de deux déchèteries, l'une à Villers-Cotterêts et l'autre à Ambleny. Elles accueillent gratuitement les particuliers du territoire et les professionnels peuvent accéder aux sites en payant leur dépôt suivant le type de déchets.

Les déchets acceptés en déchèteries



HORAIRES des déchèteries :

Du 1er avril au 31 octobre
9h15-12h15 / 13h-18h30

Du 1er novembre au 31 mars
9h15 -12h15 /13h-17h

Villers-Cotterêts
Zone industrielle des Verriers
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 43 57

FERMETURE :
- jeudi
- dimanche après-midi
- jours fériés

Ambleny
RD 17 – Marais des Chaudières
02290 Ambleny
03.23.72.49.28

FERMETURE :
- mardi
- dimanche
- jours fériés

La Carte de déchèterie

Téléchargez le formulaire de demande de carte sur le site de la CCRV ! Elle est gratuite et vous permettra d'accéder aux déchèteries.



ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET BÂTIMENTS

Les services techniques ont également en charge l'assainissement collectif, le suivi de l'assainissement non collectif, ainsi que l'entretien de la voirie intercommunale et des bâtiments intercommunaux.



Assainissement collectif

Le service gère l'évacuation et le traitement des eaux usées de 9 communes du territoire (Ambleny, Berny-Rivière, Coyolles, La Ferté-Milon, Longpont, Pernant, Ressons-le-Long, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts) via 6 stations d'épuration.



Assainissement non collectif

Le service effectue les contrôles des installations et accompagne les propriétaires dans l'entretien et la réhabilitation de leur installation.



Entretien de la voirie intercommunale

La CCRV entretient plus de 200km de voirie communautaire, ainsi que celle des zones d'activités existantes.



Entretien des bâtiments intercommunaux

Le service effectue la maintenance et l'entretien de l'ensemble des bâtiments intercommunaux.

Renseignements
Accueil
03.23.96.99.84

Adresse & Horaires

Impasse du Chênois - 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

SERVICES TECHNIQUES
EAU POTABLE

Au 1er janvier 2020, la CCRV s'est vu confier la gestion de l'eau potable.
Depuis le 1er janvier 2021, dans un objectif d'harmonisation de cette gestion, l'ensemble des communes est intégré à un des quatre syndicats suivants :

Le SESV
Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois
Service client : 03 23 73 01 51
Service d'urgence : 07 86 25 39 78
www.sesv.fr

L'USESA
Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
USESA : 03 23 71 02 80
Astreinte Véolia : 09 69 36 72 61
www.usesa.fr

Le SIDEN-SIAN
Accueil et service d'urgence :
03 23 04 56 00
www.agenceenligne.noreade.fr

Le Syndicat des eaux de la Région de Neuilly-Saint-Front
03 23 71 02 25
Astreinte Véolia :
09 69 36 72 61

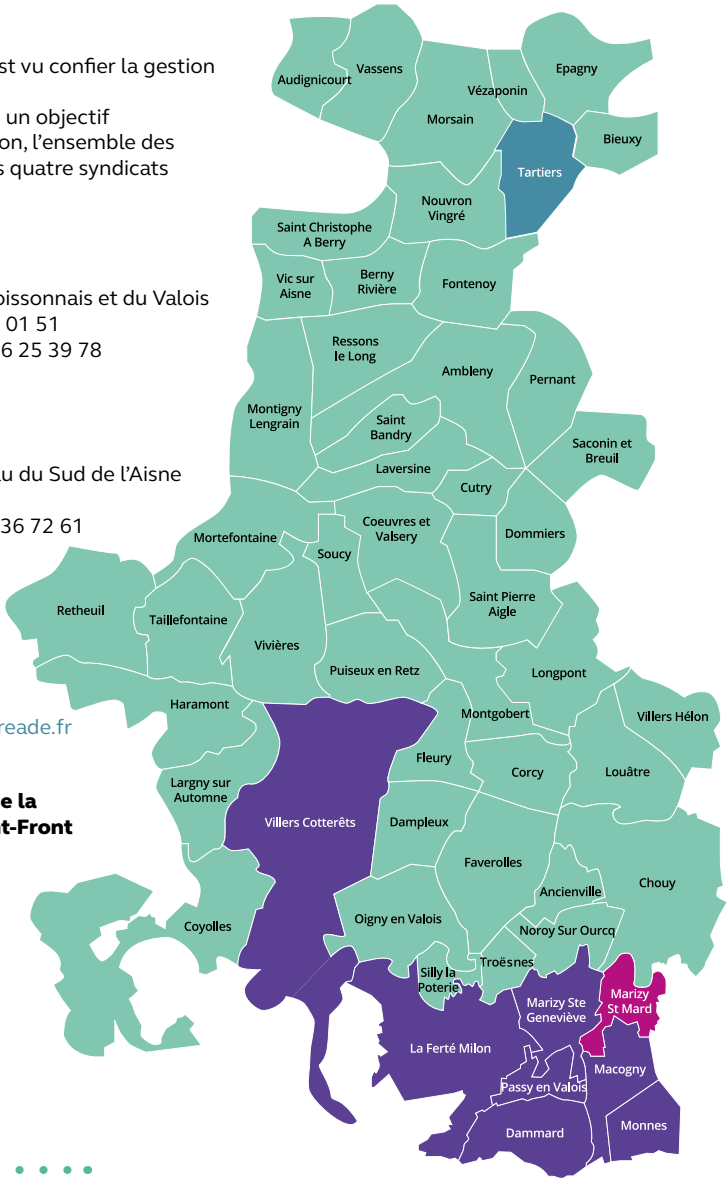

TRANSPORT VILLÉO-RETZÉO

URBAIN, INTERURBAIN ET À LA DEMANDE

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) est « Autorité Organisatrice de la Mobilité » et notamment des transports publics sur son territoire.

Le transport scolaire est confié à la Région Hauts-de-France ou au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Soissonnais (SITUS) selon les communes.

L'offre de transport intercommunal est proposée via le réseau Villéo-Retzéo, dont la gestion est déléguée aux Cars Lefort/Transdev. Elle comprend :

- **3 lignes urbaines** à Villers-Cotterêts (lignes A, B et C)
- **1 ligne interurbaine** régulière (ligne D) entre La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts.
- **des services de transport à la demande** facilitant la mobilité entre les communes du territoire et les communes principales : La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts, Vic-sur-Aisne ou Soissons.

Tarifs

Les usagers du territoire profitent d'un ticket unitaire au prix de 1€, à **l'exception des communes de Dommiers, Fontenoy, Pernant, Saconin-et-Breuil et Tartiers**, qui bénéficient de l'accès au réseau urbain Soissonnais avec leur ticket à **2,30€**. Des abonnements sont également disponibles.

à noter :
Prix réduits sur les abonnements combinés à l'abonnement TER



Renseignements

Agence Villéo - Retzéo
03.23.96.32.30
www.villeo-retzeo.fr
ou téléchargez l'application mobile Villéo-Retzéo

Boutique Bus
03.23.53.50.99
boutiquebus@mobilinfos.org
www. mobilinfos.org

Lieux

Agence Villéo - Retzéo
34 Boulevard Milet
02600 Villers-Cotterêts

Boutique Bus : Information - Vente SITUS
8, rue de la Buerie
02200 Soissons

TOURISME ET LOISIRS
SOISSONNAIS VALOIS

L'Office de tourisme « Soissonnais Valois » est né au 1er janvier 2025.
Il est issu de la fusion des offices de tourisme de GrandSoissons et de Retz-en-Valois, dans la continuité du travail collaboratif déjà existant entre eux et les Communautés de Communes du Val de l'Aisne et d'Oulchy-le-Château.

L'équipe vous accueille toute l'année dans les bureaux de Villers-Cotterêts et de Soissons, et à Berny-Rivière en haute saison.
Vous pouvez y trouver toutes les informations concernant votre séjour, que vous recherchiez des activités de loisirs, des produits régionaux ou des artisans.

Adresse & Horaires

Bureau d'information à Villers-Cotterêts
6 place Aristide Briand
03 23 96 55 10

Bureau d'information à Soissons
16 place Marquigny
03 23 53 17 37

Pour les horaires, modulés selon la saison, RDV sur le site internet

Bureau d'information tourisique saisonnier
Camping de la Croix du vieux pont
8 rue de la fabrique - 02290 Berny-Rivière
03 23 96 55 10

Renseignements
Accueil
sur le site :
www.soissons-villerscotterets-tourisme.com

Scannez pour en savoir plus, ou RDV sur le site internet de la CCRV, rubrique Grands projets.

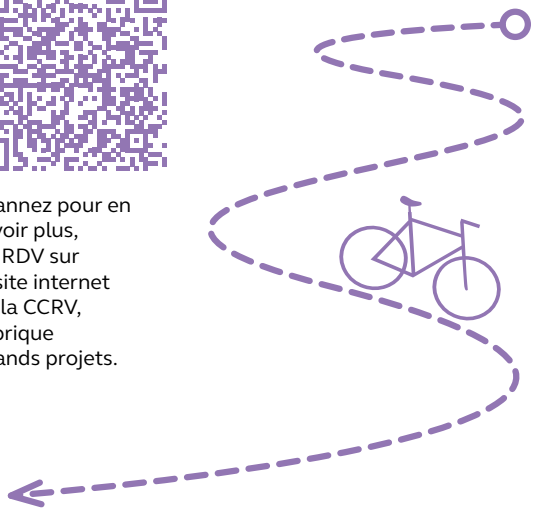

La Communauté de Communes Retz-en-Valois a aménagé une portion de **voie verte** au nord de son territoire.
Sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, le long de la RN31, elle passe successivement par Pernant, Ambleny, Fontenoy, Berny-Rivière, Ressons-le-Long et Montigny-Lengrain.
Le ***tronçon Retz-en-Valois*** de la Véloroute de l'Aisne prolonge ainsi la voie existante à Soissons (mise en place par GrandSoissons) pour rejoindre Courtieux dans l'Oise (voie mise en place par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise).
Piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite et parfois cavaliers : les **13 km** sont interdits à la circulation motorisée et ont donc été aménagés et sécurisés en conséquence.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET PISCINE

Lieux & Horaires

11 place de l'école – 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 18h

Renseignements
Accueil
ecoledemusique-intercommunale@retzenvalois.fr
03.23.96.52.30

Retrouvez toutes les informations et les tarifs sur le site de la CCRV !

L'École de musique Intercommunale (EMI) a pour ambition de susciter chez les jeunes musiciens l'envie de pratiquer la musique en toutes occasions. Elle est ouverte à tous et se veut accessible aux différents publics, sans aucune restriction.
De nombreuses disciplines sont enseignées, parmi lesquelles : alto, contrebasse, violon, violoncelle, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, batterie, piano, guitare, chant et Formation Musicale (solfège).
L'école propose des ateliers de Musiques Actuelles, Jazz/blues et d'orchestres : orchestre d'harmonie, symphonique et symphonique junior. Pour les tout-petits, des cours d'Eveil sont également disponibles (jardin musical, éveil, initiation) dès l'âge de 3 ans.

Par ailleurs, en partenariat avec le Collège François 1er de Villers-Cotterêts, une Classe à Horaires Aménagés Musicale (CHAM) a été créée. Accessible aux élèves dès la 6ème, ce dispositif propose un double cursus, à la fois scolaire et musical *(inscriptions auprès du collège dès le mois de mars précédant la rentrée).*

Lieux & Horaires

Rue Alfred Juneaux – 02600 Villers-Cotterêts
Pour les horaires, modulés suivant les vacances scolaires, RDV sur le site de la CCRV

Renseignements
Accueil
piscine-intercommunale@retzenvalois.fr
03.23.72.52.27

Retrouvez toutes les activités proposées et les tarifs sur le site de la CCRV !

La piscine intercommunale est équipée d'un espace couvert ainsi que d'un espace plein air. Ouverte tout au long de l'année, des cours de natation pour tous les niveaux y sont dispensés par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS)
Les habitants des communes appartenant à la Communauté de Communes Retz-en- Valois bénéficient d'un tarif privilégié, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Des séances d'aquatraining vous sont également proposées (réservées aux personnes majeures sachant nager). Le parcours, unique dans la Région Hauts-de-France, est encadré par des MNS.

Petite enfance et jeunesse

Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV). Il est destiné aux enfants, parents, futurs parents et aux professionnels de l'enfance. C'est un lieu d'échange et d'animations.

Parents et futurs parents

Le RPE peut vous aider si vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant de moins de 6 ans, qu'il soit collectif ou individuel. L'équipe peut également vous conseiller sur vos démarches administratives et vous informer sur vos droits et devoirs de parents-employeurs.

Professionnels de la petite enfance

Le RPE peut vous être utile en vous accompagnant dans vos démarches, notamment si vous êtes candidat à l'agrément, et dans le soutien à l'exercice de votre profession. Des temps de rencontre entre professionnels sont organisés pour partager les expériences, préparer des activités à destination des enfants.

Le RPE, c'est aussi …

- Des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel agréé ou de leur garde à domicile : jeux libres, éveil musical, médiathèque, atelier cuisine, éveil corporel, activités manuelles…
- Les « matinales des touts-petits », pour les parents qui souhaitent passer un moment de complicité et d'éveil avec leur enfant.
- Des rencontres intergénérationnelles
- Des cinés-créatifs
- Du prêt de matériel et de livres

…



Le Relais Petite Enfance vous accueille sur rendez-vous

À quelle adresse ?

à Villers-Cotterêts :
Rue Alfred Juneaux

à Vic-sur-Aisne :
2 et 4 rue Saint-Christophe

à La Ferté-Milon :
Uniquement en cas d'incapacité de déplacement jusqu'à Villers-Cotterêts

Renseignements
Accueil
rpe@retzenvalois.fr
03.23.96.61.30

Horaires :
accueil téléphonique et prise de RDV

lundi et **mardi** : 8h30 –12h30 / 13h –17h
mercredi : 13h –18h
jeudi : 8h30 –12h30 / 13h –16h30
vendredi : 13h –18h
samedi : 9h -12h *(2 samedis par mois)*

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Le service enfance-jeunesse organise pour les enfants et adolescents du territoire (8-15 ans), des activités de loisirs ainsi que des séjours pendant les vacances scolaires.



Les activités jeunes

C'est l'occasion pour beaucoup les jeunes de 8 à 15 ans de découvrir de nouvelles activités. Sur réservation, ils peuvent participer aux sorties (patinoire, bowling, etc.) proposées à des tarifs attractifs.
Des séjours été et hiver sont également organisés chaque année.

Retrouvez le programme sur le site de la CCRV !



Junior Association

En partenariat avec le Réseau National des Juniors Association (RNJA), le service enfance-jeunesse permet aux mineurs de mener un projet associatif qui leur tient à coeur.

Aide au BAFA / BAFD

La Communauté de Communes souhaite aider les jeunes de son territoire à se former et les encourager à rejoindre les accueils de loisirs du territoire. Toute personne résidant sur le territoire Retz-en-Valois et ayant l'âge requis pour ces formations peut prétendre à une aide financière pouvant atteindre 200€. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service enfance-jeunesse.

BAFA
BAFD

Renseignements

Mustapha ELKIHEL
m.elkihel@retzenvalois.fr
03.23.55.46.55

Lieux & Horaires

2 et 4 rue Saint-Christophe - 02290 Vic-sur-Aisne
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 –17h30
le vendredi : 8h30 -12h / 13h30 - 16h30

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Siège social
9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 Villers-Cotterêts Cedex
03 23 96 13 01

Antenne de la Communauté de Communes Retz-en-Valois
France services
Guichet de Vic-sur-Aisne
2 et 4 rue Saint-Christophe
02290 Vic-sur-Aisne
03 23 55 46 54

France services
Guichet de Villers-Cotterêts
8 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts
03 23 55 98 98

Pôle Aménagement du Territoire
35 rue du Général Leclerc
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 61 25

Services techniques
Impasse du Chênois
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 99 84

Déchèteries Intercommunales
Zone industrielle des Verriers
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 43 57

RD 17 - Marais des Chaudières
02290 Ambleny
03 23 72 49 28

École de Musique Intercommunale
11 place de l'école
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 52 30

Piscine Intercommunale
Relais Petite Enfance (RPE)
Rue Alfred Juneaux
02600 Villers-Cotterêts
Piscine : 03 23 72 52 27
RPE : 03 23 96 61 30

Infos pratiques, sorties, évènements... Suivez l'actualité du territoire !

- **Site internet** : www.cc-retz-en-valois.fr
- **Appli PanneauPocket** : CC Retz-en-Valois - 02600
- **Facebook** : @CCretzenvalois
- **LinkedIn** : Communauté de Communes Retz-en-Valois
- **Youtube** : Communauté de Communes Retz-en-Valois

Communauté de Communes Retz-en-Valois
MON GUIDE **PRATIQUE**
septembre 2026